

EPREUVE ENTRETIEN DES LOCAUX

SUJET N° 14

- Assurer l'entretien des vitres et encadrements dans une salle de restaurant.

QUESTION ORALE

- Justifier votre organisation.
- Justifier la méthode que vous avez mise en oeuvre.

SUJET N° 14 / CAP EMPLOYE TECHNIQUE DE COLLECTIVITES	Code 50 33 405	SESSION 2002
EPREUVE : ENTRETIEN DES LOCAUX	Durée : 1h30	Coef. : 1,5
		Page : 1/1